

RESTAURATION – ACCUEIL

ANNEE SCOLAIRE 2007 - 2008

Les services de la restauration et de l'accueil sont assurés par Martine CARRIOT que vous pouvez joindre au **06.33.83.94.16**.

ACCUEIL

Jours et horaires de fonctionnement - L'accueil est assuré les jours d'école uniquement, du lundi au vendredi. Le matin à partir de 7h 30mn et le soir jusqu'à 19h.

Inscription - Vous pouvez déposer votre enfant le matin sans l'avoir inscrit préalablement. Toutefois, afin de vous offrir la meilleure prestation possible nous souhaitons être prévenus au moins la veille (tél : 06.33.83.94.16.).

Tarif - Le coût de l'accueil est de 1.50€ de l'heure. La facture est faite par la Communauté de Communes de la Vallée du Serein et payable à la perception de Chablis (vous pouvez regrouper votre paiement avec celui de la restauration en indiquant les références de la facture).

Par contre, le soir si vous souhaitez laisser votre enfant vous devez prévenir Martine le matin. Pour tout enfant qui fréquente l'accueil un minimum de 30mn est facturé.

RESTAURATION

Jours et horaires de fonctionnement - Ce service est assuré les jours d'école uniquement, du lundi au vendredi, de 12h à 14h.

Inscription - Elle est obligatoire, aucun enfant non inscrit ne pourra être accepté au restaurant scolaire, sauf cas exceptionnel justifié.

Sont admis les enfants inscrits dans les écoles de Maligny et Lignorelles, dans la limite de nos capacités d'accueil mais est aussi examiné l'état des règlements des factures.

Pour une qualité optimale du service, il est souhaitable que vous inscriviez vos enfants au moins une semaine à l'avance. Au minimum l'inscription doit être faite la veille avant 9h 30mn. En effet, nous avons obligation de commander les repas au plus tard la veille. (tél : 06.33.83.94.16.).

ATTENTION : le midi, soit votre enfant est inscrit à la restauration, soit vous le récupérez à l'école mais en aucun cas vous ne pouvez le récupérer à la cantine si vous êtes en retard. Le service du midi n'est pas un lieu de garderie ponctuelle.

Absence - Nous devons être informés le jour même de l'absence. Malgré tout la première journée ne peut pas être décomptée

Tarif (*) - Le coût de la restauration est de 3.57€ par jour. La facture est faite par le SIVOS de Maligny et payable à la perception de Chablis (vous pouvez regrouper votre paiement avec celui de l'accueil en indiquant les références de la facture).

Accueil individualisé – Le personnel d'encadrement n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants. Il convient donc de demander au médecin traitant de prescrire une médication pouvant être prise 2 fois par jour (matin et soir).

Cependant, et uniquement lorsqu'il s'agit d'un traitement de fond (lié à une maladie chronique), la prise de médicaments sera acceptée sur le temps de restauration scolaire. Cette disposition concerne également les allergies alimentaires. Etant entendu qu'une prescription d'un médecin devra être fournie.

Comportement de l'enfant : Si un enfant a un comportement agressif, injurieux envers les autres enfants ou envers le personnel, s'il perturbe la vie du groupe, un avertissement sera envoyé à la famille. Si le comportement devait se répéter malgré tout, il pourrait être décidé d'une exclusion temporaire ou définitive de cet enfant.

Divers - Bien que, non obligatoire, nous souhaiterions que vous fournissiez une serviette pour votre enfant.

Il nous paraît indispensable que vous nous donniez un numéro de téléphone où l'on puisse vous joindre à tout moment ou les coordonnées d'une personne que nous pourrions joindre en cas de problème.

L'accueil et la restauration sont des services intercommunaux ne dépendant pas de l'éducation nationale et ne peuvent en aucun cas se substituer à ce service de l'Etat. Les inscriptions doivent donc être faites par le titulaire de l'autorité parentale et non par les enseignants.

Pour tous renseignements vous pouvez joindre le secrétariat du SIVOS à la mairie de MALIGNY.
Tél : 03.86.47.44.91. – Fax : 03.86.47.54.17 – mél : mairie.maligny@wanadoo.fr.

Fait à Maligny le 3 septembre 2007

Le Président,

Gérard ARNOUITS

(*) Cette prestation passera de 3.57€ à 3.65€ au 1^{er} janvier 2008. En effet, le service de restauration nous a annoncé une hausse des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2007 que nous ne vous répercuterons qu'en 2008. A savoir que pour ce service, malgré l'emploi de personnel sous contrat aidé, une part reste à charge de la collectivité dont le financement est assurée par les 4 communes du SIVOS (La Chapelle Vaupelteigne, Lignorelles, Maligny et Villy).